



Litige - délai de rétractation

Par **sethnesta_old**, le **14/12/2007** à **16:58**

Bonjour,

j'ai effectué un achat en ligne et quelques jours plus tard (alors que la commande n'a toujours pas été expédiée) j'ai voulu me rétracter et annuler ma commande, mais voilà la réponse du vendeur :

"Nous regrettons de ne pouvoir accéder à votre demande, car les annulations ne se font qu'en cours de vente.

Toutefois, vous pouvez retourner vos articles dans un délai de 7 jours ouvrés à réception, en nous en faisant la demande par mail tout en indiquant la commande concernée."

Je voudrais savoir s'ils ont le droit de faire ça, pour moi je devrais avoir le droit d'annuler ma commande à tout moment à partir du moment où je n'ai pas dépassé 7 jours après la livraison.

Merci de votre aide